

## CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 16 FÉVRIER 2005

### **1° Achat de matériel informatique et bureautique : demande d'aide au titre de la DGE et du FAR - exercice 2005**

Le transfert de la compétence scolaire et péri scolaire est envisagé dans le courant du premier semestre 2005. Aussi, en vue de faire face à l'augmentation des effectifs communautaires, il convient de procéder à l'achat du matériel informatique et bureautique. Pour ce faire, il sera proposé de solliciter l'État pour l'octroi d'une aide financière au titre de la Dotation Globale d'Équipement et le Conseil Général des Hautes-Pyrénées pour l'octroi d'une aide financière au titre du Fond d'Aménagement Rural. Il est à préciser que dans un souci de respect de délais de dépôt des dossiers de demande de subventions, le bureau communautaire a déjà délibéré dans ce sens.

**Coût** : 16 382 euros pour l'achat de 5 micro-ordinateurs, une imprimante couleur, sept onduleurs et du mobilier de bureau.

### **2° - Contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés avenant n° 2 : changement du lieu de déchargement des emballages et journaux magazines hors verre**

Le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays des Gaves (SMTD) est aujourd'hui compétent en matière de traitement des déchets sur l'ensemble de l'arrondissement d'Argelès-Gazost. A ce titre, et suite à un appel d'offres concernant la prestation de tri des emballages ménagers et journaux magazines, le SMTD a retenu l'offre de la SA BOUCOU RECYCLAGES. Ce choix a pour effet d'induire une modification du lieu de déchargement des produits issus de la collecte sélective sur le territoire de la CCPL., à savoir le quai de transfert de Pierrefitte-Nestalas.

Conformément à l'article 15 du CCAP du marché de « collecte des ordures ménagère et collecte sélective », cette modification doit être prise en compte par la passation d'un avenant.

### **Onyx sur la sellette**

La Société Onyx n'est pas contente. C'est Jean-Pierre Artiganave qui l'a dit. Il est vrai que Michel Azot, vice-président de la CCPL et président de la Société Mixte de Traitement des Déchets, avait annoncé avant lui que Onyx n'avait plus le marché du tri sélectif. « *Les conditions meilleures pour l'ensemble des collectivités a été recherché* », a-t-il noté. Une rencontre avec les dirigeants d'Onyx doit intervenir prochainement. « *Nous ne sommes pas tout à fait satisfaits de la manière que la société Onyx traite le marché, a renchéri JPA. Nous serons vigilants à ce que le service rendu soit le meilleur possible et que le contrat avec Onyx pour les 4 ans à venir soit respecté envers la CCPL* »

### **3° Aménagement de la zone d'activité du Toulicou à Adé : assujettissement à la TVA et création d'un budget annexe**

L'aménagement d'une zone d'activité économique étant destiné à des personnes (industriels) non éligibles au FCTVA, il convient d'assujettir l'opération à la TVA avec déclaration distincte et de créer par conséquent un budget annexe.

### **Trouver un consensus**

Jean-Pierre Artiganave a profité de ce dossier pour lancer son couplet sur le fameux projet majeur (NDLR. Centre de déconstruction d'avions à Pyrène-Aéropole) situé entre Tarbes et

Lourdes. Il a rappelé à ses délégués pour les en convaincre sans doute qu'il importait d'être autour de la table. Une nouvelle organisation territoriale entre Tarbes et Lourdes est à mettre en place. Les propositions tournent autour de la constitution d'un syndicat mixte entre la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, la Communauté des Communes du Canton d'Ossun et la Communauté de Communes du Pays de Lourdes. « *Le projet va débouler dès 2005, annonce le président-maire de Lourdes. Il convient de mesurer les enjeux financiers des engagements financiers que nous allons prendre. Pour la zone de Toulicou, nous serons conduits à faire des choix qui relèvent parfois d'intérêts divergents. Il nous faudra trouver un consensus. Ce qui est en train de se construire autour de Tarbes et Lourdes, c'est l'avenir économique du département et de notre communauté* ».

#### **4° - recours temporaire à deux agents chargés de la collecte des corbeilles-propreté : autorisation pour passer deux contrats de recrutement saisonnier**

Le service de collecte des corbeilles-propreté va se trouver confronté, début avril, avec le début de la saison touristique de Lourdes, et ce pendant 9 mois, à un surcroît de travail, du fait notamment d'un passage à une collecte journalière (samedi et dimanche compris). Aussi, il convient de passer deux contrats de recrutement saisonnier.

#### **Communiquer**

La réunion s'achevait sur une intervention de Jean-Pierre Auguet qui demandait ce qu'il fallait faire pour que les gens, notamment au centre-ville de Lourdes, ne sortent pas les sacs poubelles dans le courant de la journée, ce qui fait désordre en certains endroits. Jean-Pierre Artiganave répondait que la CCPL allait se lancer dans une campagne de communication. La presse sera invitée à jouer un grand rôle. Encore faudrait-il que l'ensemble des médias soit saisi du problème...